



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91
Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 09 mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 02 mars 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	13
Présents :	9
Suffrages exprimés :	9
<u>Vote :</u>	
Pour :	2
Contre :	4
Abstention :	3

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mmes Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Éric INGWILLER

Absents non excusés : Mmes Nadine MEMIN-NICOULLAUD, Sylvie FABA,

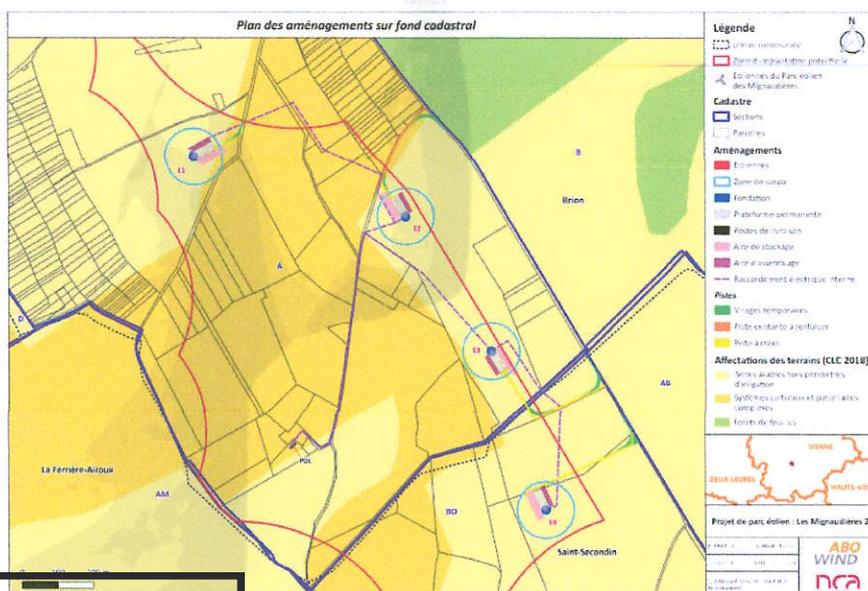
Pouvoirs : Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON donne pouvoir à M Vincent COISCAUD, M. Éric INGWILLER donne pouvoir à M. Vincent BONNIN

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

2.1. Projet éolien des Mignaudières ABO WIND

Lors du conseil municipal du 19 janvier 2023, Monsieur le Maire a expliqué qu'il y avait un projet (Les Mignaudières II) pour l'installation de 4 éoliennes sur les communes de Brion et Saint-Secondin. L'arrêté 2022-DCPPAT/BE-233 en date du 13 décembre 2022 avait été mis sur le compte rendu.

Ci-dessous le plan de l'implantation des 4 éoliennes. Champagné-Saint-Hilaire est l'une des communes qui est concerné par le rayon d'enquête publique.



AR Prefecture

086-218600526-20230310-20230310_EC_01-DE
Reçu le 10/03/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°36/2023

Une affiche a été mise en place en mairie afin d'informer les habitants de ce projet. Les membres du conseil municipal sont appelés à donner leur avis sur ce projet avec une délibération.

Vincent Bonnin sort de la séance pour ce vote.

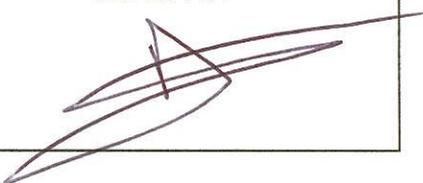
Ainsi, après en avoir discuté et délibéré, les membres du conseil municipal donnent un avis défavorable au projet d'installation de 4 éoliennes dénommé « Les Mignaudières II », par 2 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions :

Par les votes suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
Olivier PIN Thomas LHOMMEAU	Gladys SIRE Hugo ROUSSEL Vincent COISCAUD Sylvie BAZILLE	Gilles BOSSEBOEUF Jacky DIDIER Nathalie FRANCOIS-DIT-SORTON

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 10 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230310-20230310_EC_01-DE
Reçu le 10/03/2023

2/2

Page du registre n°